



**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

30 septembre 2021

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF Hélène BOUDON, Martine MUNOZ.

Absents excusés :

Rachel BOURNIER, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Daniel BERTHUCAT, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Jean Eric GARRET.

Procuration :

Chantal CHASSANG à Tony BERNARD

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Thomas BARNERIAS est désigné secrétaire de séance.

#### **1) POINT SUR LES COMMISSIONS - COMPTE RENDU ET DATES (I)**

- Commission Transition Écologique et Développement Durable (TDM) : 4 novembre 2021 à 18h00, au siège de TDM

#### **2) MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN (D)**

Rapporteur : Tony BERNARD

Un audit, mené entre Juin et décembre 2019 par un cabinet-conseil extérieur a permis d'identifier pleinement les besoins et les différentes ressources de chaque bâtiment de TDM. Une nouvelle méthodologie de travail et l'acquisition de nouveaux matériels a permis d'apporter de meilleures conditions de travail aux agents (lutte contre les troubles musculo squelettiques). Un deuxième volet de l'audit a également mis en avant la volonté de tendre vers des produits d'entretien naturels/bio pour les surfaces d'entretien le permettant. Des lieux spécifiques tel qu'une cantine impose par sa réglementation un entretien à base de produits chimiques.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a lancé une consultation prenant en considération tous les points de l'audit pour une période de 4 ans.

Les prestations ont été réparties en 4 lots :

A l'issue de cette consultation menée en vertu de la procédure adaptée, les offres économiquement les plus avantageuses par lots s'établissent comme suit :

- Lot 1 : les produits d'entretien – restauration – blanchisserie : **(Société Bonnet Hygiène)**
- Lot 2 : les produits d'Hygiène et d'essuyages : **(Société PLG)**
- Lot 3 : Les produits consommables : **(Société PLG)**
- Lot 4 : Les petits matériels droguerie : **(Société PLG)**

L'ensemble des offres des 4 lots s'élèvent à 21 209.59 euros TTC/an contre 49 450 euros TTC aujourd'hui soit une économie financière pour la collectivité de 28 246.41euros TTC/an à qualité de produits équivalent.

La Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 21 septembre 2021 a émis un avis favorable à l'attribution des lots aux prestataires présentis.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'attribution des lots tel que susmentionnés ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

Il est également proposé de diffuser les coordonnées de Marielle BERBEY-CHIODETTI, pour les communes qui souhaitent avoir recours à ses services : *cf Marielle CHIODETTI 06 81 95 00 83*

### **3) CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL) DEDIÉ A LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION SOLAIRE DÔME (D)**

Rapporteur : Tony BERNARD

Le Bureau Communautaire, réuni le 19 mai 2021, a approuvé le plan de financement de l'opération SOLAIRE Dôme et a autorisé le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État, du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Le Bureau Communautaire a par ailleurs retenu l'entreprise chargée de l'installation des centrales photovoltaïques et le Bureau de contrôle ; ces deux marchés viennent d'être notifiés.

Aussi convient-il de mettre en place un CoPil dédié à la mise en œuvre de l'opération qui pourrait être constitué :

- du Président de la Communauté de communes ;
- de la Vice-Présidente déléguée à la Transition Écologique et au Développement Durable ;
- des Maires de 11 communes, membres du groupement de commandes constitué le 17 décembre 2020 (AUBUSSON-D'AUVERGNE, CELLES-SUR-DUROLLE, CHARNAT, COURPIÈRE, DORAT, PUY-GUILLAUME, LA RENAUDIE, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE, SAUVIAT, THIERS et VISCOMTAT) ;
- des représentants des organismes partenaires suivants : ADUHME (Agence locale des énergies et du climat), Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez, Conseil régional et Conseil départemental.
- Il est proposé d'ajouter un représentant d'ENEDIS.
- Il est également proposé d'inviter les services de l'Etat

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la constitution du CoPil dédié à la mise en œuvre de l'opération SOLAIRE Dôme telle que décrite ci-avant.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

#### 4) **ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES (D)**

Rapporteur : Sophie DELAIGUE

Dans le cadre de la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative au dispositif d'aides directes en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs, la Communauté de communes a reçu une demande de subvention de la société « LA HALLE AUX VINS » située avenue Léo Lagrange dans la Galerie des Molles à THIERS. Il s'agit d'une création d'activité de caviste portée par Edouard ROCHIAS, le gérant. Cette nouvelle activité de vente de vins et spiritueux permettra de diversifier l'offre existante sur le bassin thiernois.

Le gérant a engagé une rénovation complète du local et, de ce fait, il sollicite un soutien financier auprès de la Communauté de communes pour l'acquisition de divers équipements (mobilier, alarme, enseigne et véhicule de livraison) dont le montant s'élève à 45 110 euros hors taxes.

Conformément au règlement du dispositif, ce projet peut bénéficier d'une subvention de 20 %, soit 9 022 euros venant en cofinancement de l'aide régionale de 20 %.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 9 022 euros à la SAS «LA HALLE AUX VINS » dont 4 511 euros au titre du dispositif de l'Etat (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC))
- **Autorise** le versement de la subvention après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

#### 5) **CANDIDATURE DE THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM) APPEL A PROJETS « TERRITOIRES DES LACS DU MASSIF CENTRAL » (D)**

Un appel à candidature « Territoires du lac du Massif central » est paru dans l'été, dans le cadre du partenariat à l'échelle du Massif Central associant l'Etat, les Régions et les Départements dont l'échéance était fixée au 15 septembre 2021.

L'objectif est double. Il s'agit de contribuer à valoriser le potentiel des lacs du Massif central d'un point de vue touristique tout en préservant leur environnement en lien avec le changement climatique et d'apporter des réponses opportunes aux attentes des clientèles touristiques et des habitants.

Un tel objectif nécessite au préalable la conduite d'une réflexion afin d'élaborer une stratégie de développement adaptée aux enjeux, portée par une dynamique partenariale. La stratégie visée devra intégrer l'ensemble des thématiques du développement touristique : offres touristiques, hébergement, mobilités, commerces, services, en veillant à la préservation et à

la mise en valeur des ressources locales (patrimoine, ressources et produits emblématiques, paysages...).

Un point de vigilance devra être apporté à la préservation de la qualité et à la gestion de la ressource en eau, ainsi qu'à la biodiversité. La réflexion devra s'inscrire dans un large partenariat, associant étroitement les habitants et les acteurs du territoire, en vue de concevoir une démarche partagée, intégrant dynamique touristique et vie locale.

Le plafond d'aides publiques est porté à 80 % dans la limite d'un plafond de dépenses éligibles de 80 000 euros (fonctionnement exclusivement). La durée du projet est d'une année ; période qui, si nécessaire, et sous réserve de validation par le partenariat Massif central, pourra être reconduite pour une année supplémentaire. Cette prolongation d'un an fera l'objet d'une nouvelle demande.

En 2021, l'Etat prévoit de mobiliser 480 000 euros de crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) sur cet appel à candidatures en vue d'accompagner, en fonction des plans de financement déposés, une cible minimale de 6 à 8 territoires.

La Communauté de communes s'est portée candidate à l'échelle de son territoire afin de valoriser les trois lacs en mettant en avant le travail de partenariat amorcé dans le cadre du label Pavillon Bleu. La réponse à cet appel à candidature devrait parvenir dans le courant du mois de novembre 2021.

Cet appel à projet pourra être suivi par un second appel à projet en 2022/2023 qui portera sur des actions d'investissement.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
RH (2 agents	51 751.60 €	FNADT	80 000.00 €
Trois études (externalisation	60 000.00 €	CCTDM	31 751.60 €
Total HT	111 751.60 €	Total HT	111 751.60 €

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** le principe de la candidature à cet appel à projet « Territoires de lac du Massif central » ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

**6) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DE LA MONTAGNE THIernoISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2021 (D)**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Dans le cadre du suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la Montagne Thiernoise, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe du marché conclu avec l'opérateur Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA) Loire-Puy de Dôme (35% du montant HT) que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier).

Le Bureau Communautaire a délibéré le 9 juin 2021 sur la demande de financement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021. Suite à l'avenant n°2 à la convention du PIG n°063-02-2016 signé le 04/08/2021, prolongeant la durée du dispositif jusqu'au 31 décembre 2021, il convient de délibérer sur le plan de financement sur l'année entière. Le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2021 est le suivant :

	Dépenses HT 2021	Recettes		
		ANAH		Auto- financement
		Part fixe	Part variable	
<b>Marché Suivi-animation</b>	55 184,00 €	14 214,00 €	20 970,00 €	20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>55 184,00 €</b>	<b>55 184,00 €</b>		

Le Bureau Communautaire :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

**7) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION 2021 (D)**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président.

Dans le cadre du suivi-animation du PIG du Pays de Courpière, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe du marché conclu avec l'opérateur SOLIHA Loire-Puy de Dôme (35% du montant HT) que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier).

Le Bureau Communautaire a délibéré le 9 juin 2021 sur la demande de financement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021. Suite à l'avenant n°2 à la convention du PIG n°063-08-2016 signé le 04/08/2021, prolongeant la durée du dispositif jusqu'au 31 décembre 2021, il convient de délibérer sur le plan de financement sur l'année entière. Le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2021 est le suivant :

	Dépenses HT 2021°	Recettes		
		ANAH		Auto-financement
		Part fixe	Part variable	
<b>Marché Suivi-animation</b>	47 380,00 €	11 750,00 €	13 630,00 €	22 000,00 €
<b>Total</b>	<b>47 380,00 €</b>	<b>47 380,00 €</b>		

Le Bureau Communautaire :

- **Sollicite** une subvention de l'ANAH selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

**8) QUESTIONS DIVERSES**

Il est décidé d'annuler la séance de Bureau Communautaire du 16 novembre, notamment en raison de l'organisation du congrès des Maires à Paris.